

14418/16

(OR. en)

PRESSE 57
PR CO 56

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3498^e session du Conseil

Affaires étrangères

(y compris les questions relatives à la défense)

Bruxelles, les 14 et 15 novembre 2016

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante pour les affaires étrangères et la
politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	4
Turquie	4
Partenariat oriental	4
Voisinage méridional	5
SESSSION CONJOINTE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA DÉFENSE	5
Sécurité et défense	5
RÉUNION DES MINISTRES DE LA DÉFENSE.....	6
Coopération UE-OTAN	6
Opérations PSDC	6
Comité directeur de l'Agence européenne de défense	7

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Syrie 8
- Iran 8
- Réforme du secteur de la sécurité..... 11
- Cinquième conférence de révision de la convention sur certaines armes classiques 11
- Relations avec l'Azerbaïdjan 11
- Relations avec le Kazakhstan 11

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

- EULEX Kosovo: le Conseil adopte le budget jusqu'au 14 juin 2017 12
- Rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE 12
- Rapport du chef de l'Agence européenne de défense 12

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Turquie

Les ministres ont une nouvelle fois fait part de leurs **préoccupations concernant l'évolution récente de la situation en Turquie**, comme cela ressort de la déclaration faite par la haute représentante au nom de l'UE le 8 novembre 2016. Au cours de leurs débats, ils ont en particulier relevé avec inquiétude le fait qu'il soit à nouveau envisagé de déposer devant le parlement turc un projet de loi visant à rétablir la peine de mort. Ils ont en outre souligné que la Turquie est un partenaire clé de l'UE dans les domaines de l'économie, de la sécurité, des migrations et de la politique étrangère, notamment en Syrie et en Iraq. Le Conseil a rappelé que l'UE **condamne la tentative de coup d'État du 15 juillet**. Tout en reconnaissant la nécessité pour la Turquie d'adopter des mesures proportionnées, les ministres ont rappelé que, **en tant que pays candidat, la Turquie devait faire respecter les normes les plus élevées qui soient en matière de démocratie**, et veiller notamment au respect des droits de l'homme, de l'État de droit, des libertés fondamentales et du droit de tous à un procès équitable. Les ministres de l'UE sont convenus qu'il importait de poursuivre le **dialogue politique** avec la Turquie à tous les niveaux.

[Déclaration de la haute représentante, au nom de l'UE, sur les derniers événements qui se sont produits en Turquie - 8 novembre 2016](#)

Partenariat oriental

Le Conseil s'est penché sur les relations multilatérales et bilatérales actuelles avec les six pays du Partenariat oriental, à savoir **l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine**. Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la mise en œuvre du Partenariat et les objectifs à atteindre en 2017, en particulier dans la perspective du prochain **sommet du Partenariat oriental, qui se tiendra en novembre 2017 à Bruxelles**.

Le Conseil a adopté des conclusions sur le Partenariat oriental.

Lire le [texte complet des conclusions](#).

Voisinage méridional

Au cours du déjeuner, les ministres ont évoqué le voisinage méridional, en s'intéressant plus particulièrement à la **Syrie**. La haute représentante a communiqué au Conseil des informations concernant les **derniers efforts de sensibilisation qu'elle a déployés à cet égard auprès d'acteurs clés dans la région**, conformément au mandat délivré par le Conseil européen et en appuyant pleinement les efforts consentis par l'envoyé spécial des Nations unies, Staffan de Mistura. La haute représentante a mentionné en particulier les déplacements qu'elle a effectués récemment en Iran, le 29 octobre, et en Arabie saoudite, le 31 octobre. Dans ses conclusions sur l'Iran, qui ont été adoptées sans débat, le Conseil a salué ces efforts de sensibilisation et a invité la haute représentante à poursuivre ses travaux. Le Conseil a fait part de ses préoccupations liées à l'aggravation des tensions dans la région, et a invité à promouvoir un environnement régional plus constructif ainsi qu'à mettre fin aux violences en Syrie et à encourager la reprise d'un processus politique.

Une séance d'information sur la Libye s'est également tenue.

SESSSION CONJOINTE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA DÉFENSE

Sécurité et défense

Les ministres des affaires étrangères ont tenu une **session conjointe** avec les ministres de la défense, consacrée au **plan de mise en œuvre sur la sécurité et la défense** dans le cadre de la stratégie globale de l'UE. Le Conseil a **adopté des conclusions** définissant le niveau d'ambition et la marche à suivre.

[Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense](#)

[Plan de mise en œuvre sur la sécurité et la défense](#)

RÉUNION DES MINISTRES DE LA DÉFENSE

Coopération UE-OTAN

Le Conseil a tenu avec le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, un débat sur la **coopération UE-OTAN**. Les ministres de la défense ont fait le point sur la coopération entre l'UE et l'OTAN dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE en matière de sécurité et de défense et de la **déclaration commune UE-OTAN**. La haute représentante et le secrétaire général de l'OTAN ont communiqué des informations sur les travaux en cours à cet égard, quarante propositions concrètes ayant été élaborées dans les sept domaines répertoriés dans la déclaration commune comme devant faire l'objet d'une coopération approfondie. Les propositions devraient être présentées et adoptées début décembre à l'occasion des Conseils respectifs des deux organisations. Les ministres de l'UE ont souligné la nécessité d'une **coordination et d'une complémentarité étendues entre l'UE et l'OTAN** ainsi que la détermination de l'UE à l'égard d'une relation transatlantique forte.

[Déclaration commune UE-OTAN](#)

Opérations PSDC

Par la suite, le Conseil a évoqué l'état des **opérations PSDC**, en insistant sur la situation en Libye et en Méditerranée. Le SG de l'OTAN était également présent pour cette discussion. Dans ce contexte, la coopération en cours entre l'opération navale de l'UE EUNAVFOR MED opération SOPHIA destinée à lutter contre les passeurs et les trafiquants en Méditerranée centrale et l'opération Sea Guardian de l'OTAN dans les domaines de la connaissance de la situation et de la logistique s'est révélée particulièrement pertinente.

La haute représentante a en outre communiqué aux ministres des informations récentes sur les deux tâches de soutien de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA. La **formation destinée aux garde-côtes libyens et à la marine libyenne** se poursuit pour **78 stagiaires embarqués** et leurs mentors. L'opération contribue en outre à la mise en œuvre en haute mer, au large des côtes libyennes, de l'**embargo des Nations unies sur les armes**, conformément à la résolution 2292 (2016) du Conseil de sécurité des Nations unies; dans ce cadre, elle a déjà conduit à la première inspection d'un navire le 14 septembre 2016, à la vérification de sept navires marchands et à l'arraisonnement de cent vingt-deux bateaux.

[EUNAVFOR MED opération SOPHIA \(site web du SEAE\)](#)

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

Comité directeur de l'Agence européenne de défense

Avant la session du Conseil, les ministres de la défense ont tenu une réunion dans le cadre du comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED), sous la présidence de Mme Federica Mogherini, en sa qualité de chef de l'Agence. Tous les États membres y ont participé, à l'exception du Danemark.

Les ministres ont examiné et approuvé le budget général de l'Agence pour 2017, en hausse pour la première fois depuis 2010, qui se monte à 31 millions d'euros.

Les ministres ont pris note des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des missions clés de l'Agence dans le cadre des divers programmes relatifs aux capacités, notamment le ravitaillement en vol, les communications gouvernementales par satellite, la cybergdéfense et les systèmes d'aéronefs télépilotés. Le comité directeur a approuvé le réexamen du plan de développement des capacités et a chargé l'Agence de présenter une nouvelle série de priorités de l'UE pour le développement des capacités militaires afin qu'il les adopte d'ici le printemps 2018.

L'Agence a également présenté aux ministres des propositions en vue de l'éventuelle création d'un mécanisme financier coopératif, qui aurait pour tâche de remédier au manque de synchronisation budgétaire entre les États membres et aux problèmes que cela engendre pour le lancement de projets de coopération dans le domaine de la défense. Les ministres s'apprêtent à donner leur feu vert à la création d'un groupe de travail au sein de l'Agence en vue de la présentation au printemps 2017 d'un paquet financier et juridique et de recommandations connexes.

[Agence européenne de défense \(site web\)](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Syrie

Le Conseil a également adopté une décision ajoutant dix-sept ministres ainsi que le gouverneur de la Banque centrale de Syrie à la liste des personnes faisant l'objet de sanctions à l'encontre du régime syrien en raison de la répression violente exercée contre la population civile.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

[Syrie: réponse du Conseil à la crise](#)

Iran

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur l'Iran:

- "1. Rappelant les conclusions du Conseil de juillet 2015 et la déclaration conjointe adoptée par la haute représentante/vice-présidente et le ministre iranien des affaires étrangères, M. Javad Zarif, lors de leur rencontre en avril dernier, l'Union européenne exprime sa volonté de développer ses relations avec l'Iran, dans le plein respect du plan d'action global conjoint (JCPOA).
2. L'Union européenne réaffirme qu'elle est résolument attachée au JCPOA, qui constitue un effort multilatéral du groupe E3/UE+3 et de l'Iran. Elle constate avec satisfaction que toutes les parties mettent en œuvre le JCPOA. Elle note que depuis la date d'application, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a publié quatre rapports vérifiant les engagements de l'Iran dans le domaine nucléaire. L'Union européenne souligne que l'Iran doit continuer à coopérer pleinement et dans les délais impartis avec l'AIEA, et elle soutient le travail de suivi mené par l'Agence en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord par l'Iran. Elle encourage l'Iran à ratifier le protocole additionnel à son accord de garanties. L'Union européenne rappelle que la mise en œuvre intégrale et effective du JCPOA doit se poursuivre de manière continue pendant toute la durée de l'accord. Elle confirme qu'elle soutient la haute représentante dans son rôle de coordonnatrice de la commission conjointe.
3. L'Union européenne est résolue à appuyer la mise en œuvre intégrale et effective du JCPOA, y compris par la levée des sanctions économiques et financières liées au nucléaire et l'instauration d'un dialogue avec le secteur privé et les opérateurs économiques, en particulier les banques, afin de favoriser la croissance du commerce et des investissements. Plus particulièrement, des informations très complètes ont été fournies en ce qui concerne la levée des sanctions, de manière à assurer la clarté du nouveau cadre réglementaire. Le Conseil restera à l'écoute de toutes les parties concernées au sujet de cette question.

4. L'Union européenne se félicite que le bureau américain de contrôle des avoirs étrangers délivre des licences d'exportation en vue de la livraison à l'Iran d'avions commerciaux pour le transport de passagers et de pièces et services connexes et elle espère que cela se poursuivra. La vente d'un nombre important d'aéronefs à des compagnies aériennes iraniennes constituera un signal fort pour la réussite de la mise en œuvre du JCPOA. L'utilisation de ces avions à des fins exclusivement civiles renforcera la mobilité des personnes et contribuera à un environnement plus sûr en matière d'aviation commerciale.
5. Il est indispensable que toutes les parties respectent leurs engagements afin de continuer à rétablir la confiance et de permettre l'amélioration continue, durable et progressive des relations entre l'Union européenne, ses États membres et l'Iran, comme le Conseil des affaires étrangères l'a appelé de ses vœux en juillet 2015.
6. Le Conseil rappelle qu'il est en faveur du développement des relations entre l'UE et l'Iran dans des domaines d'intérêt commun, qui sont évoqués dans la déclaration conjointe adoptée par la haute représentante/vice-présidente et le ministre iranien des affaires étrangères lors de leur rencontre en avril dernier, tels que le dialogue politique, les droits de l'homme, la coopération économique, le commerce et l'investissement, l'agriculture, les transports, l'énergie et le changement climatique, la coopération nucléaire civile, l'environnement, la protection civile, les sciences, la recherche et l'innovation, l'éducation, notamment dans le cadre d'échanges universitaires, la culture, la lutte contre le trafic de drogue, la migration, les questions régionales et humanitaires. Le Conseil est favorable à une stratégie coordonnée de l'UE prévoyant un développement progressif des relations avec l'Iran dont la portée soit globale, qui permette de coopérer sur les questions d'intérêt mutuel et de se montrer critique en cas de divergences, et qui soit constructive dans la pratique. Dans ce cadre, le Conseil soutient pleinement l'ouverture rapide d'une délégation de l'UE en Iran, qui constituera une étape clé en vue de la mise en œuvre du vaste programme en matière de coopération.
7. Le Conseil se félicite de l'expansion des relations économiques de l'UE avec l'Iran à la suite de la mise en œuvre du JCPOA et réaffirme qu'il est favorable à l'accession de l'Iran à l'OMC, ce qui contribuera à faciliter les réformes liées au marché et la réintégration de l'Iran dans l'économie mondiale et le système commercial fondé sur des règles. Afin que l'Iran puisse profiter pleinement de la levée des sanctions, y compris de la reprise intégrale des activités des banques et des entreprises européennes, il importe que le pays s'emploie à supprimer les obstacles liés à la politique économique et budgétaire, à l'environnement des entreprises et à l'État de droit. Le Conseil se félicite de l'adoption par l'Iran d'un plan d'action du groupe d'action financière (GAFI) visant à remédier à ses carences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de l'engagement politique à haut niveau pris par l'Iran à cet égard, ainsi que de sa décision de demander une assistance technique, et insiste pour que ce plan d'action soit mis en œuvre rapidement et en temps voulu. L'UE et ses États membres sont disposés à coopérer avec l'Iran dans ces domaines, notamment en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique aux fins de la mise en œuvre du plan d'action du GAFI, et réfléchissent à la possibilité de recourir aux crédits à l'exportation afin de faciliter le commerce, le financement de projets et l'investissement en Iran. Le Conseil se réjouit à la perspective d'étendre à l'Iran le mandat de prêt extérieur de la Banque européenne d'investissement (BEI).

8. Le Conseil note que le président iranien s'est engagé à améliorer les droits de l'homme dans le pays. Il reste cependant préoccupé par la situation en matière de droits de l'homme, en particulier par le recours fréquent à la peine de mort, y compris contre des mineurs délinquants et des auteurs d'infractions liées à la drogue. L'UE s'oppose à la peine de mort en toute circonstance. Le Conseil souligne la nécessité d'assurer l'égalité des droits des femmes, ainsi que des personnes appartenant à des minorités, quelles qu'elles soient, y compris les minorités ethniques et religieuses, de respecter la liberté d'expression, de réunion et d'association, et de mettre en œuvre les traités auxquels l'Iran est partie et d'adhérer aux conventions auxquelles il n'est pas encore partie. Par ailleurs, il invite l'Iran à coopérer avec le rapporteur spécial des Nations unies et à lui garantir un accès. L'UE a pour objectif de traiter ces questions de façon constructive, y compris dans le cadre d'un dialogue sur les droits de l'homme, qui devrait en outre permettre de recenser des éléments de coopération dans ce domaine.

9. Le Conseil exprime son inquiétude face aux tensions croissantes dans la région et soutient les moyens de promouvoir un environnement régional plus constructif. L'Iran joue un rôle important dans la région, et il est primordial qu'il prenne des mesures concrètes et constructives susceptibles de contribuer à améliorer de manière effective la situation dans la région. L'UE souligne son approche équilibrée à l'égard de la région et demande instamment à l'ensemble des pays de la région d'œuvrer à l'apaisement des tensions et de faire en sorte que soient évitées les actions qui alimentent la violence, le sectarisme et les divisions. À cet égard, le Conseil fait part de sa préoccupation quant au renforcement des capacités militaires dans la région, y compris le programme de missiles de l'Iran, et invite celui-ci à s'abstenir de mener des activités susceptibles de renforcer la méfiance, telles que les essais de missiles balistiques, qui sont contraires à la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations unies, et de faire des déclarations en rapport avec ces essais.

10. L'UE rappelle ses conclusions sur la Syrie adoptées le 17 octobre 2016 et demande instamment qu'il soit mis fin aux attaques excessives et disproportionnées perpétrées par le régime syrien et ses alliés, délibérément et sans discrimination, contre les civils, le personnel humanitaire et de santé, et les infrastructures civiles et humanitaires. C'est pourquoi le Conseil engage l'Iran à user de son influence sur le régime syrien pour faire cesser les violences contre les civils, le personnel humanitaire et les infrastructures civiles et humanitaires, permettre un accès humanitaire total et sans entrave, dans tout le pays, et œuvrer de manière constructive à un processus politique négocié. Le Conseil encourage également l'Iran à contribuer pleinement à préparer le terrain pour la reprise d'un processus politique inclusif et mené par les Syriens, sous les auspices des Nations unies. Il se félicite des démarches menées à cet égard par la haute représentante et invite celle-ci à poursuivre ce travail avec les acteurs clés dans la région, à l'appui des efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies, Staffan de Mistura."

[Mesures restrictives de l'UE à l'encontre de l'Iran](#)

[Relations de l'UE avec l'Iran](#)

Réforme du secteur de la sécurité

Le Conseil a adopté des conclusions sur la réforme du secteur de la sécurité. Il a approuvé la communication conjointe intitulée "Éléments pour la mise en place d'un cadre stratégique à l'échelle de l'UE visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité".

Lire le [texte complet des conclusions](#).

Cinquième conférence de révision de la convention sur certaines armes classiques

Le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il se félicite de la cinquième conférence de révision de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC).

La conférence se tiendra à Genève du 12 au 16 décembre 2016 et offre l'occasion de faire en sorte que la Convention continue de répondre aux nouvelles évolutions et de renforcer sa mise en œuvre.

Lire le [texte complet des conclusions](#).

Relations avec l'Azerbaïdjan

Le Conseil a autorisé la Commission européenne et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à ouvrir des négociations et à dégager un accord, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, sur un accord global entre l'Union européenne et la République d'Azerbaïdjan.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Relations avec le Kazakhstan

Le Conseil a approuvé le principe d'un accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'UE et le Kazakhstan et a demandé l'approbation du Parlement européen. L'accord renforcera le dialogue politique et améliorera la coopération entre l'UE et le Kazakhstan dans un large éventail de domaines ([12409/16](#)).

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

EULEX Kosovo: le Conseil adopte le budget jusqu'au 14 juin 2017

Le Conseil a adopté un montant de référence de 23,25 millions d'euros jusqu'au 14 juin 2017 pour la mission "État de droit" menée par l'UE au Kosovo (EULEX Kosovo) afin de couvrir les dépenses de l'EULEX Kosovo pour la mise en œuvre de son mandat au Kosovo.

L'objectif central de la mission civile EULEX Kosovo est d'assister et de soutenir les autorités du Kosovo dans les domaines liés à l'État de droit, en particulier la police, la justice et les douanes. EULEX KOSOVO a été lancée en 2008. Elle a son quartier général à Prishtinë/Priština, au Kosovo.

Rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE

Le Conseil a pris acte du rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE de novembre 2015 à octobre 16 (13719/16).

Rapport du chef de l'Agence européenne de défense

Le Conseil a pris note d'un rapport transmis par le chef de l'Agence européenne de défense (14107/16).
